



**François Bonnardel**

Député de Granby  
Leader parlementaire et porte-parole du deuxième groupe d'opposition  
en matière de finances et pour la région de l'Estrie

Québec, lundi 17 octobre 2016

*Par courriel*

Monsieur Claude Gauthier  
Propriétaire du restaurant Castel des Prés (Trois-Rivières)  
Président du conseil d'administration  
Association des restaurateurs du Québec  
6880, Louis-H.-LaFontaine  
Montréal (Québec) H1M 2T2

**Objet : Permis d'alcool mixte**

---

Monsieur Gauthier,

Je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir pris le temps de nous faire parvenir vos commentaires au sujet de notre position sur le permis d'alcool mixte dans le secteur de la restauration, permettant de regrouper les actuels permis de restaurant pour vendre et pour servir.

À la lecture de votre lettre, nous avons constaté les inquiétudes de l'Association des restaurateurs du Québec (ARQ) en lien avec cette idée d'établir un permis d'alcool mixte. La Coalition avenir Québec (CAQ) est consciente que ce projet va chambouler l'ordre établi dans le secteur de la restauration.

Toutefois, nous tenons à vous assurer que, dans notre esprit, la création de ce permis d'alcool mixte ne devra pas demeurer un geste isolé. Pour la CAQ, il s'agit du premier pas d'une démarche globale ayant pour objectif de redonner de l'oxygène à l'industrie de la restauration, qui a vu ses ventes dégringoler, au cours des dernières années, notamment parce que les consommateurs québécois ont peu de dollars discrétionnaires à dépenser dans l'économie.

Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires  
3<sup>e</sup> étage, bureau 3.117  
Québec (Québec) G1A 1A4  
Téléphone : 418 644-1467  
Télécopieur : 418 643-2062

Bureau de circonscription  
398, rue Principale  
Bureau 4  
Granby (Québec) J2G 2W6  
Téléphone : 450 372-9152  
Télécopieur : 450 372-3040

Selon nous, le gouvernement québécois devra se pencher sur d'autres lois et règlements, encadrant le secteur de la restauration afin d'appuyer cette industrie, également confrontée à la venue de nouvelles technologies. Par exemple, il apparaît pertinent de se questionner sur le timbrage des bouteilles de vin et de bière qui sont vendues par les exploitants d'établissements.

Avec la mise en place du permis mixte, la CAQ veut aussi penser au bien-être des consommateurs, qui sont majoritairement en faveur du permis mixte. Cela dit, notre proposition de permis mixte n'obligerait en rien les restaurateurs à accepter contre leur gré les clients qui décideraient d'apporter leur alcool.

Nous vous remercions de nous avoir fait part de vos commentaires et recommandations. Il nous fera par ailleurs plaisir de travailler avec vous sur de futures propositions.

Nous vous prions d'agréer, monsieur Gauthier, nos salutations distinguées.

François Bonnardel